

A5 – ACTIVITES CYNEGETIQUES ET DE REGULATION DES ESPECES CLASSEES NUISIBLES

Habitats d'intérêt communautaire : Tous

Espèces d'intérêt communautaire : Tous

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1- Informer la structure animatrice des aménagements cynégétiques mis en place sur le territoire dont j'assume la gestion et l'aménagement.

Point de contrôle : notes d'informations transmises à la structure animatrice

2- Informer mes adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et des précautions à prendre en fonction des milieux et des espèces dans le cadre de leur pratique.

Point de contrôle : supports d'information envoyés aux adhérents

3- Consulter la structure animatrice sur les éventuels projets d'agrainage établis conformément au schéma départemental de gestion cynégétique du sanglier.

Point de contrôle : rapport de consultation du projet

4- Transmettre une copie de ma déclaration annuelle de piégeage et du bilan de chasse à la structure animatrice.

Point de contrôle : documents envoyés à la structure animatrice

5- Respecter les milieux et les espèces du site Natura 2000.

Point de contrôle : absence d'atteinte aux milieux (détritus, dégradations,...)

RECOMMANDATIONS

1. Mettre en place un réseau interconnecté de réserves de chasse et de faune sauvage.
2. Développer les dispositifs de jachère faune sauvage.
3. Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire.